Image not found or type unknown

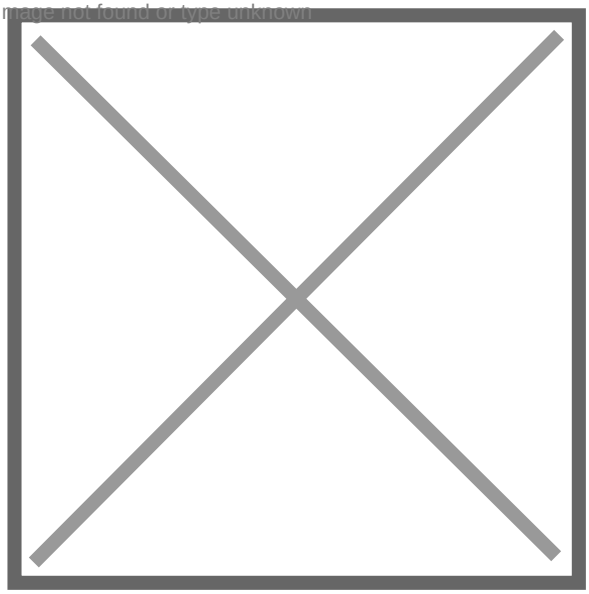

Rupture concubin litige bail locataires et pbm d'argent

Par **NietaJuliana**, le **24/04/2009** à **20:33**

Bonjour,

J'ai été mise à la porte de mon domicile il y a peu (lundi 20/04/09 au soir), suite à l'annonce de notre rupture (il est dépressif actuellement et en arrêt maladie). Nous sommes colocataires sur le bail, géré par une agence. Je suis au chômage depuis mi-janvier et viens de démarrer une VAE. Je ne percevrai les assedic que début mai, autant dire très peu... Je n'ai de ce fait, pas les moyens de payer le loyer. Mon ex concubin refuse par ailleurs que je mette les pieds ds mon ancien appartement afin de faire mon déménagement au plus vite, avec des amis. Aujourd'hui, et depuis le soir de la rupture, une amie m'héberge, mais je me sens frustrée, de ne pas pouvoir récupérer mes affaires et le reste de mes meubles (une partie a été "détruite" par mon ex concubin). Il y a eu également main courante, constat du médecin généraliste pour les équimoses etc dès le lendemain.
Quelles solutions apportées, sans qu'il y ait plus de problèmes qu'il y en a à l'heure actuelle ? Un courrier en LRAR a été envoyé à mon agence afin de leur notifier que je n'habitais plus dans l'appartement mais chez mon amie, de façon temporaire.

Enfin, il y a également des problèmes d'argent, soit, un crédit à la consommation tel que Cetelem, dans la mesure où celui-ci devait nous aider à payer une partie de la caution, faire des travaux d'emménagement (peintures, etc) et rembourser
les divers produits bancaires. Crédit de 10000€ à mon nom unique et que je paie depuis déjà 2,5 ans (il reste 2,5 ans à payer). Sans compter ses impôts sur le revenu que j'ai dû payer en totalité en prévention de procédures judiciaires, le locapass (intervention tardive du locapass par rapport à la caution lors de la location etc...), soit une somme d'environ 22k€.

Merci de votre aide...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés